

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Bureau des Travaux Publiques

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRE
G. DESILETS & FRÈRE

LES FROIDEFONT.

(Suite.)

Du reste, dans les deux pièces se trouvaient tous les meubles et ustensiles dont on peut avoir besoin dans une chambre; on avait même en le soin de déposer quelques vivres sur une petite table. Les deux hommes qui l'accompagnaient jusque dans cette espèce de prison, ne prononcèrent pas un seul mot. Quand ils eurent enfoncé la porte de la cellule, ils sortirent, ayant soin de tirer les verrous sur eux.

« Laisse seul dans ce réduit, le prisonnier s'abandonna aux plus tristes pensées. Il ignorait les événements qui l'avaient conduit jusqu'à la maison du Grand Veneur, et il ne les connut que quelque temps après, par le récit que lui en fit l'un des hommes chargés de le garder: il ne savait pas si sa séquestration devait durer de longs jours; enfin, il était tourmenté par la pensée qu'il laissait Jeanne de Glacena, sans appui, sans défense, exposée aux mauvaises entreprises de Guillaume de Froidefont.

« Que n'eût-il pas fait, que n'eût-il pas donné pour redevenir libre et pour voler auprès de celle qu'il aimait?

« Sa première préoccupation, quand il se vit étroitement renfermé, fut d'échapper à ses gardiens, de quitter sa prison... Mais comment réaliser son projet? Les murailles qui l'entouraient avaient l'épaisseur et la solidité d'un rempart, et le jour ne venait jusqu'à lui qu'à travers une lucarne percée dans un mur massif et pourvue d'énormes barreaux de fer; la porte était inébranlable. Il avait soigneusement caché dans son sein un poignard affilé, et il eût pu tuer son gardien quand il lui apportait sa nourriture; mais ce meurtre eût été inutile: un autre gardien attendait son compagnon sur le seuil de la prison; il eût fallu le tuer aussi, et s'enfuir en traversant une maison pleine d'ennemis qui l'eussent reconnu.

« Laurent de Najac vit clairement qu'il ne disposait peut-être que de deux ressources: il pouvait essayer de corrompre ses gardiens, ou bien scier les barreaux de sa fenêtre, et, en s'aider d'une corde, descendre jusque dans la rue. Mais le premier moyen était risqué, téméraire, et devait amener un redoublement de surveillance et de sévérité à l'égard du prisonnier, s'il ne réussissait pas; on eût peut-être garrotté Laurent de Najac, et il n'eût pu essayer la moindre tentative de fuite.

« Le second moyen d'échapper à son ennemi n'était guère réalisable. Comment scier des barreaux de fer gros comme le poignet ou peu s'en faut? Quelle temps il eût fallu d'ailleurs employer à cette opération? Ce n'était pas des jours, mais des mois, des années peut-être, qui eussent été nécessaires. Or sa réclusion ne pouvait être de longue durée, soit à cause des événements de la guerre et des hasards inévitables qui devaient la victoire tour à tour aux huguenots et aux catholiques, soit parce que Froidefont voudrait tuer son prisonnier ou lui rendre la liberté contre une forte rançon.

« Quel pouvait être, en effet, le dessein de Guillaume?

« S'il eût voulu mettre à mort Laurent de Najac, n'eût-il pas fait égorger dès le premier moment? L'eût-il traîné prisonnier avec lui? L'eût-il gardé à vue et nourri dans une sorte de cachot?

« Non, certes, et tout disait à de Najac que son ennemi avait quelque dessein secret et caché, auquel il voulait faire servir son prisonnier. Il n'eût pas, au reste, le temps de réfléchir bien longtemps sur son sort. Quelques jours s'étaient écoulés seulement depuis son incarcération, et il avait mis ce temps à profit pour écrire l'histoire de sa vie, ou du moins tout ce qu'il en fallait pour édifier, entre les mains de qui elle tomberait. Par là il voulait assurer sa vengeance, et il se disait: « Si je meurs, au cas où Froidefont eût fait disparaître son prisonnier, car il fallait s'attendre à tout de la part de cet implacable ennemi. Laurent, en écrivant cette histoire, savait bien qu'elle pourrait tomber entre les mains d'un ennemi ou d'un homme sans cœur et sans entrailles; mais il se reposait en la Providence, qui saurait bien susciter un vengeur, ou punir l'homme capable de le trahir. Oh! quelle douleur, quel désespoir dans l'âme d'un homme livré sans défense à la merci d'un ennemi cruel; supprimé, pour ainsi dire, d'entre les vivants; incarcéré loin de tous les siens, loin de sa famille, loin de celle qu'il adore, et qui, peut-être, allait finir ses jours dans les ténèbres d'un cachot!

« Un soir, quelque temps après son incarcération, comme de Najac écrivait encore, il entendit un grand bruit dans l'escalier étroit conduisant jusqu'à sa prison. Il n'eût que le temps de renfermer son

écrit en un coffret de fer, et de le cacher au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur, dont il avait descendu quelques pierres.

« La porte fut ouverte. Les deux gardiens se tinrent auprès de dehors; Guillaume de Froidefont et son complice Payrols pénétrèrent auprès de leur prisonnier. Froidefont prit la parole:

«—Laurent de Najac, dit-il, vous en avez appelé au jugement de Dieu, et Dieu a répondu. Il vous a signifié durement son arrêt: car vous avez été vaincu et défait, sans qu'il reste un homme de votre troupe capable de porter une arquebuse; vos canons et vos armes sont restés entre mes mains, et j'ai pénétré dans la ville...

«—Grâce à la trahison d'un catholique.

«—Qu'importe? murmura Payrols.

«—Il vous importe peu, capitaine Payrols, je le sais, dit de Najac, et vous vous alliez facilement aux traîtres, aux félons et aux renégats.

«—Monsieur de Najac, répondit Guillaume de Froidefont, vous oubliez que vous n'êtes pas le plus fort ici.

«—Je suis le plus fort. Monsieur, car ma conscience est tranquille.

«—Soit; mais vous reconnaissez mal les égards que l'on a pour vous.

«—Des égards?

«—Ignorez-vous, Monsieur, que vous nous devez la vie, que le droit de la guerre vous livrait à nous tout entier, et qu'à ne considérer même que notre devoir, nous eussions dû vous mettre à mort. Avons-nous épargné aucun de vos soldats?

«—Je n'ai pas imploré votre clémence.

«—Il est vrai, Monsieur; aussi, sachez-le, j'ai voulu vous épargner, ce n'est pas pour vous, mais pour mon ami le capitaine Payrols, car vous êtes son parent.

«—Et un mauvais parent, toutefois, répliqua Payrols.

«—Ce n'est pas tout. Je viens vous offrir la liberté, mais à deux conditions.

«—Quelles sont ces conditions?

«—La première, que vous restituez au capitaine la fortune qui devait lui revenir naturellement, et que vous avez su capter...

«—Monsieur, interrompit de Najac, je n'ai capté aucune fortune, que je sache, et je me sens incapable de dérober un bien quelconque, soit par la violence, soit par la persuasion. Si mon oncle de Bruniquel m'a fait héritier d'une fortune qui revenait plus directement à M. de Payrols, c'est uniquement parce que mon oncle était un fervent catholique, et qu'au fond de sa conscience, il lui réputait de laisser à M. de Payrols, chef protestant, un argent qu'il aurait employé, ou moins en partie, contre notre sainte religion.

«—Je rends grâce au défaut d'avoir en des sentiments religieux qui lui permettaient de trahir ainsi tout sentiment humain, et de déshériter le fils de sa sœur, son héritier le plus direct, pour jeter sa fortune à la tête d'un parent éloigné et qui lui connaissait à peine, répliqua Payrols.

«—Il vous appartient, Monsieur de Najac, de réparer cette injustice, en restituant votre fortune à M. de Payrols dit M. de Froidefont.

«—Si c'est là ce que vous exigez de moi, sachez que je ne trahirai pas M. de Bruniquel, que je n'irai pas contre ses volontés: Sa fortune ne tombera point par ma faute aux mains des ennemis de la religion catholique.

«—Nous vous laissons quarante-huit heures pour réfléchir. Le temps vous conseillera peut-être.

«—Et quelle est la seconde des conditions que vous prétendez m'imposer?

«—La seconde? C'est d'abandonner pour toujours une femme.

«—Jeanne de Glacena?... Jamais, Monsieur, jamais!

«—Faut-il vous montrer un écrit du père de Jeanne, qui me réclame sa fille et gémit sur sa situation.

«—Et M. de Froidefont tendit une lettre à Laurent de Najac. Celui-ci la repoussa sans y jeter les yeux.

«—Il suffit, Monsieur, répondit le prisonnier.

«—Vous m'assignerez une déclaration par laquelle vous remettrez Jeanne entre mes mains, par laquelle vous renoncerez à la revoir jamais. A cette condition, Monsieur, votre liberté est assurée.

«—Je ne commettrai pas une mauvaise action pour conserver la vie.

«—Comment, Monsieur! vous appelez mauvaise action l'acte qui vous fera rentrer dans la bonne voie, qui vous rendra à vos devoirs?

«—Froidefont, c'en est trop: ce rôle hypocrite ne vous convient nullement, s'écria de Najac en fureur; la morale; la religion, la famille, ont en vous un mauvais défenseur. Au surplus, sachez-le, je ne suis pas dupe de tout cet étalage de beaux sentiments, car j'en connais le fond.

Non, non, ce n'est pas le salut de Jeanne qui vous préoccupe, ni le soin de rendre la jeune femme à son père; ce que vous voulez, Froidefont, c'est Jeanne de Glacena.

«—Monsieur de Najac...

«—Oh! vous ne m'empêcherez pas de vous dire la vérité, de vous la jeter à la face comme un affront. Vous le savez bien, du reste, et vous n'ignorez certes pas que Jeanne vous hait, qu'elle ne redoute rien tant que de tomber entre vos mains; mais que vous importe encore?

«—Tu payeras cette insulte.

«—Je suis prêt d'abord à vous en rendre raison.

«—Et d'un bond, prompt comme l'éclair, Laurent de Najac s'empara de l'épée du capitaine Payrols; Froidefont saisit la sienne et se rejeta vivement en arrière.

«—Oni, Froidefont: prouve que tu n'est pas aussi lâche qu'on le croit; et, puisque tu es mon rival, sache donc me disputer ici celle que j'aime et qui m'adore.

«—Il est fou, il est fou! balbutia Froidefont, tandis que le capitaine Payrols cherchait à retenir le bras de Najac.

«—Mais le prisonnier, hors de lui, voyant que Froidefont, atterré, voulait éviter tout combat, se contenta de repousser Payrols d'une main, tandis que de l'autre il faisait avec la pointe de l'épée une balafre sur le front de son adversaire, en s'écriant:

«—Je pourrais te tuer, misérable! j'aime mieux imprimer sur ton front une marque flétrissante.

«—Puis il brisa l'épée de Payrols et la jeta sur le plancher. Alors, pâle, haletant, frémissant de colère, mais cependant contenu, il s'avança vers Guillaume de Froidefont, et les bras croisés sur la poitrine:

«—Me voici maintenant. Je ne puis plus me défendre: tu n'a plus rien à craindre. Allons, lâche! tue-moi...

«—C'est trop tôt encore, et je veux me venger plus cruellement...

«—Oh! le lâche! il n'a même pas le courage de me tuer, murmura de Najac.

«—Froidefont, le visage ensanglanté, s'empressa de sortir, suivi du capitaine Payrols.

(A continuer)

LA BIBLIOTHEQUE BLEUE

— DE —

MONSIEUR OUMET.

Septième article

III

LE COTÉ POUR RÉFLÉCHIR.

Mais pénétrons plus avant dans l'étude de la bibliothèque bleue et continuons l'examen de conscience de M. le Surintendant.

M. B. n'aime pas les collèges classiques: « Il ne s'agit pas, dit-il, d'envoyer les garçons dans les collèges classiques. Non, le nombre de ceux-ci est bien trop grand à mon opinion. »

M. B. préfère aux collèges classiques des institutions modernes où l'on donne une « institution morale, utile et pratique. Il veut que, de bonne heure, on se familiarise avec le petit livre d'agriculture du Dr Larue. » Plus tard, ajoute-t-il, on devra l'étudier sérieusement, car, avec les connaissances saines et pratiques qu'on acquerra dans cette science, on renouvelera la face de notre pays, je veux dire qu'on arrivera à l'enrichir.

Messieurs du Gouvernement, établissez à tout prix dans chaque municipalité, une bonne instruction pour les garçons. Les hommes qui sortiront de ces maisons alimenteront les chemins de fer; ils établiront ici (sic) et là des maisons consacrées au commerce, à l'industrie; ils perfectionneront l'agriculture et par ces trois moyens ils produiront abondamment de la richesse ou du moins l'aisance.

Quel affreux matérialisme! Pas de Surintendant, s'il n'est un mulet chargé d'or ou du moins d'argent, pas d'inspecteur s'il n'a « une surtaxe de 4 cents pas d'instituteur qualifié et compétent sans un salaire de \$500! »

On a fait du chemin dans la pédagogie depuis le père Abraham et le prophète Isaïe. Dieu disait alors: « Prends cet enfant, élève-le et je t'en récompenserai. » Ceux qui en auront instruit plusieurs brilleront au ciel comme les étoiles au firmament. Mais c'est là de la vieille éducation, de la pédagogie surannée.

M. J est rempli de prévoyance et songe à l'avenir: « Comment, se demande-t-il, obvier à cet état de choses—le peu de temps que les maîtres enseignent—si ce n'est en rendant le fonds de pension obligatoire pour tous les instituteurs de la Province de Québec, chose facile à faire, ce me semble. Mais pourquoi M. l'inspecteur s'arrêterait-il en si beau chemin pourqu'il, par exemple, ne pas s'emparer

tout simplement de la bourse de son voisin; le procédé ne nous semblerait guère plus injuste, ni plus malhonnête.

Nous sommes obligé d'abréger ces citations déjà peut-être trop nombreuses et trop longues. Mais quel que soit le développement de cet article, nous ne saurions le terminer sans signaler à l'attention de nos lecteurs le caractère le plus grave le plus désastreux de « notre organisation scolaire. » Nous voulons parler de l'enseignement neutre.

A cette accusation nous voyons toute la tribu se dresser comme un seul homme et protester par M. Verreau auprès du Saint Siège, par M. Archambault auprès de l'Épiscopat, par M. Oumet auprès du public des sentiments chrétiens et catholiques de toute la hiérarchie laïque, depuis l'hon. Surintendant jusqu'au plus minuscule des 133 signataires du credo laïque.

Ces clameurs nous touchent peu, nous convainquent moins encore. Nous n'entendons pas inspecter les intentions de tous, et nous croyons même que parmi ceux qui protestent, il y a des âmes qui valent mieux que les principes auxquels elles se rallient. Comme toujours nous nous bornerons à citer des faits et des faits éloquentes; ces faits nous les puisons dans la Bibliothèque bleue de M. le Surintendant; ces faits sont consignés dans des documents officiels du Département de l'instruction publique; ils sont légalement authentiques et portent en souscription les noms de leurs auteurs. A nos lecteurs de les rapprocher des bruyantes protestations et de juger à quel témoignage ils doivent se rendre, à celui des paroles ou à celui des œuvres.

Le franc-maçon Francisque Sargey a résumé en ces lignes le programme de la pédagogie moderne: « Il faut, dit-il, tenir strictement la main à la neutralité de l'école dans l'enseignement primaire. Pourquoi? Parce que par là on agit sur la foi même. Ce n'est pas qu'on la combatte directement, puis l'essence de la neutralité est, au contraire, de s'abstenir de toute attaque; mais, on habitude les esprits à s'en passer. On les détache par la douceur, LÉNEMENT de la foi. C'EST L'ESSENTIEL. »

2° « Atroce calomnie » s'écrie M. Oumet? « Lisez mon discours au congrès de Québec en 1880, mon rapport de 1877, celui de 1882 et vous verrez avec quelle énergie je m'élève contre l'enseignement sans Dieu et avec quelle force je proclame la nécessité de la religion dans l'éducation. » Que l'hon. Surintendant prenne patience; nous allons lire et analyser son discours de Québec, son rapport de 1877 et qui est tout un.

De ce morceau deux fois réédité dans ses rapports et dont M. le Surintendant fait comme théologie, relevons rapidement quelques pensées.

« Enseignez à l'enfant la morale. Pas d'école sans Dieu. Pas d'école sans meilleure école des devoirs; elle relève l'homme et le fortifie. »

Voilà des phrases ronflantes et sentencieuses; voilà un style coupé et incisif; mais ces phrases nous semblent vagues, ce style sonne creux.

« Enseignez à l'enfant la morale ». Laquelle? M. le Surintendant. Est-ce la morale du décalogue? est-ce la morale indépendante? est-ce celle de la Patrie? est-ce celle des manuels civiques que vous trouvez fort bien écrits?

« Pas d'écoles sans Dieu. Quelle Dieu? M. le Surintendant? Est-ce le Dieu de l'évangile? est-ce celui de Confucius? Est-ce l'Être suprême des livres-penseurs le grand architecte des francs-maçons?

« Pas d'école sans enseignement religieux ». Lequel? M. le Surintendant. Est-ce l'enseignement catholique? est-ce l'enseignement protestant? est-ce l'enseignement juif? Et cet enseignement qui le donnera? Le prêtre? M. B. le répond comme un brouillon. Le maître? M. V. lui conseille seulement de le louer.

« La religion est la meilleure école des devoirs. » Belle trouvaille pour un Surintendant catholique! Elle relève l'homme et le fortifie. Voilà le summum de la philosophie d'un Surintendant catholique!

Franchement nous préférons un mot bien net et bien clair du bon vieux credo de nos pères à tous ces credo vagues et dont s'accommodent même la libre-pensée et la franc-maçonnerie.

Déjà le franc-maçon Portalis avait déclaré: « Pas d'instruction sans éducation et point d'éducation sans morale et sans religion. Il faut prendre la religion comme base de l'éducation. »

Déjà le F. Guizot avait proclamé que « l'Eglise catholique est la plus haute école de respect. »

Déjà Montesquieu s'était écrié: « Chose admirable! la religion qui semble ne poursuivre que le bonheur de l'autre vie procure les plus grandes jouissances de la vie présente. Montesquieu envisage la jouissance, qui est agréable, et oublié le de-

voir, qui est austère. F. Portalis ne voit dans la religion qu'une enseigne pour attirer la jeunesse chrétienne dans ses classes désertes. F. Guizot n'admire dans l'Eglise qu'une œuvre philosophique; il s'exclame devant le temple de Dieu et hélas! expire à la porte.

A quel credo vous attachez-vous? Hon. Surintendant. Est-ce à celui du parlementaire Portalis, du libéral Guizot, du philosophe Montesquieu? Nous vous le déclarons humblement; dans aucun nous ne reconnaissons le credo catholique.

Dans son rapport de 1882, M. le Surintendant touche à des points très graves et cache habilement sous sa phrase une théorie libérale qu'il importe de mettre en lumière. Bon nombre d'esprits naïfs s'y sont laissés prendre. Les limites d'un article de journal ne nous permettent pas d'étudier à fond la doctrine de M. le Surintendant; aussi nous bornerons-nous, pour aujourd'hui, à relever quelques idées du credo libéral, comme la liberté des cultes et la souveraineté du peuple.

M. le Surintendant nous parle du « dualisme des religions »: de « deux cultes auxquels l'Etat s'unit en matière d'éducation. » En droit, ce langage d'un Surintendant catholique serait plus qu'étrange. Un peuple, a dit le R. P. At, a le droit d'accorder ses préférences à l'Eglise catholique, la seule autorité religieuse authentique qui soit ici bas. Et, ajouterons-nous, si ce peuple est catholique, non seulement il a le droit, mais le devoir de donner ses préférences à l'Eglise catholique et à répudier ces mixtures, ce « dualisme de religions et de cultes. »

En fait, loin de produire « cette harmonie parfaite » que M. le Surintendant fait briller à travers son esprit libéral, ce dualisme ne peut jamais être admis que comme un état de choses provisoire, état de choses toujours regrettable en soi, mais que la nécessité, pour éviter des maux plus grands, nous force quelquefois de subir. Il n'est donc jamais permis de représenter ce dualisme comme un idéal capable de produire une « harmonie parfaite dans la population ». Il peut même conduire, comme on le voit trop souvent aux conséquences les plus absurdes et les plus contradictoires. C'est ainsi qu'en vertu de ce principe, nous pourrions voir M. le Surintendant, nouveau Salomon, diviser sa personne et conduire l'homme catholique avec le confesseur du rosaire à St-Jean l'homme officiel, avec M. Lange-lier, au temple protestant et, qui sait? L'homme politique au banquet Vermond avec MM. Chapleau et Dunn.

Autre inconséquence et autre contradiction M. le Surintendant écrit: « Pas d'école sans enseignement religieux; telle est la formule du gouvernement et des instituteurs; telle est aussi, telle à toujours celle du Surintendant et de tous les officiers de son département » (Rapport 1881-82, p. XXIV).

Il n'y a qu'un seul Etat, un seul Surintendant, un seul Département de l'instruction publique; mais il y a, dit M. le Surintendant, « un dualisme de religion deux cultes » l'un catholique, l'autre protestant. Puisque « l'enseignement religieux » est la formule du gouvernement et des instituteurs, du surintendant et de tous les officiers de son département, cet enseignement doit avoir, selon l'expression de Pie IX « la première place absolue. »

Plaçons-nous au point de vue de la théorie libérale de M. le Surintendant et supposons qu'il visite les écoles.

Il veut s'assurer par lui-même si « l'enseignement ». S'adressant à un enfant catholique: « Que renferme la Sainte Eucharistie? » « Elle renferme le corps, le sang l'âme et la divinité de N. S. J. C. sous les espèces ou apparence du pain et du vin. » « Bien mon enfant. » A un enfant protestant: « Que contient la Cène? » « La Cène ne contient que du pain et du vin; elle est la figure du Christ. »—Très bien, mon enfant.

M. le Surintendant, à un élève catholique: « Qu'est-ce que le Pape? »—« Le Pape est le vicaire de J.-C. sur la terre. »—« Bien, mon enfant. »—A un élève protestant: « Qu'est-ce que le Pape? »—« Le pape est l'antéchrist, le chef de la prostituée de Babylone. »—« Très bien, mon enfant. »

M. le Surintendant, à un catholique: « Qu'est-ce que le Purgatoire? »—« Le Purgatoire est un lieu de souffrances où les justes achèvent de se purifier avant d'entrer en paradis. » Parfait mon enfant. —A un petit protestant: « Qu'est-ce que le purgatoire. Le purgatoire est un lieu imaginaire créé par les prêtres afin de gagner de l'argent. »—« Parfait mon enfant. »

(A continuer.)

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 17 JUILLET 1884.

La Visite Pastorale.

Monseigneur des Trois-Rivières a terminé lundi dernier sa visite pastorale commencée depuis près de deux mois.

Sa Grandeur a été, à son retour, accueillie avec enthousiasme par la population trifluvienne.

Monseigneur a visité cette année le plus grand nombre des paroisses de son diocèse, qui se trouvent situées au sud du fleuve St Laurent, c'est-à-dire toutes celles que forment les comtés de Nicolet et d'Arthabaska : c'est la plus longue tournée pastorale qu'il ait jamais faite.

On sait que la visite de l'Evêque est toujours pour nos populations une source de joie et de bonheur ; mais, cette année, vu les circonstances particulières dans lesquelles Mgr des Trois-Rivières se trouvait placé, son passage à travers son diocèse a revêtu un caractère exceptionnel de solennité, et d'éclat. Nous pouvons même dire qu'il a été du commencement à la fin une véritable marche triomphale.

Nous avons au fur et à mesure publié les adresses que l'on a présenté à Sa Grandeur dans la presque totalité des paroisses où elle s'est arrêtée, et nous avons fait mention des réjouissances et des manifestations enthousiastes dont elle a été partout l'objet.

Il y a là une voix éloquente pour dire comment les diocésains de Mgr Laflèche envisagent les persécutions auxquelles cet illustre et vénéré Prélat est en butte depuis quelques années.

Sa science et sa vertu, bien connues du pays entier, l'avaient depuis longtemps placé au-dessus de ces attaques dirigées contre les hommes instruits et éclairés sur nos affaires religieuses ; mais les populations simples et loyales de nos campagnes, aux oreilles desquelles ces faits ne sont arrivés qu'en ces dernières années n'avaient pas encore eu l'occasion de réclamer contre ces injustices. Elles viennent de le faire avec tout l'empressement et toute l'énergie dont elles sont capables.

La question de la division du diocèse a été particulièrement l'objet de leurs remarques et de leurs appréciations.

De tous côtés, la foule s'est levée comme un seul homme, son clergé en tête, pour protester contre les allégations erronées, fausses et injustes, qui avaient été présentées au St-Siège sur cette question.

On avait osé dire au St-Siège qu'il n'y avait pas d'union dans le diocèse ; et voilà que les fidèles se présentent unis à leur clergé pour saluer leur Evêque avec amour, l'entourer de leur vénération et de leur piété les plus sincères et se grouper plus fortement que jamais autour de lui.

On n'avait pas craint d'affirmer auprès du St-Siège que la division rencontrerait dans les paroisses du Sud le vœu général ; et voilà que ces paroisses viennent exprimer le chagrin qu'elles ont éprouvé à la pensée qu'elles allaient être séparées de leur Pasteur bien-aimé. Elles reconnaissent l'immense service que ce Pasteur leur a rendu, au prix des plus grands sacrifices, en défendant énergiquement leurs intérêts auprès du St-Siège, et en empêchant par son zèle et ses efforts la division projetée. Elles lui témoignent leur profonde gratitude de ce qu'il les a par là préservées de ces impôts inutiles et injustes, qui auraient pesé sur elles si la division eût été effectuée, et de ce qu'il a ainsi soustrait le diocèse entier aux plus graves embarras, si non à une ruine prochaine, lorsqu'il était à peine sorti des premières difficultés.

On avait poussé l'audace jusqu'à porter contre le Chef du diocèse des accusations aussi odieuses que dénuées de fondement : les diocésains répondent à ces noires calomnies en faisant valoir les vertus distinguées et les hautes capacités de leur Evêque, en manifestant le bonheur qu'ils éprouvent à vivre sous sa paternelle direction, et en bénissant le ciel de ce qu'il leur sera donné de continuer encore à bénéficier de sa sage administration. Ils se montrent indignés des intrigues, qui se sont jouées dans cette affaire, et par lesquelles on avait si gravement compromis l'honneur et l'autorité du Saint-Siège.

La décision venue de Rome et communiquée officiellement au mois de Mai dernier par Son Excellence, le commissaire Apostolique, et par Mgr des Trois-Rivières, décision en vertu de laquelle le projet de division a été mis de côté, a procuré un grand soulagement et une véritable satisfaction aux populations qui étaient auparavant profondément affligées. Voilà pourquoi, elles ont voulu manifester leur joie avec un enthousiasme et un éclat vraiment extraordinaires.

Enfin cette visite, si consolante pour le cœur de notre vénérable Evêque, a dans les circonstances actuelles une signification que personne ne songe à nier ; elle est la réfutation d'odieuses mensonges et d'indignes calomnies, et elle venge l'Evêque des Trois-Rivières des mauvais traitements dont il a été l'objet de la part des ennemis du bien et de la vérité.

Démonstrations de sympathies à Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières.

Nous publions ci-dessous les belles adresses de Ste Perpétue et Ste Brigitte. A Nicolet et à Ste Monique il n'y a pas eu d'adresses, mais les populations de ces paroisses n'en ont pas moins témoigné un grand respect et un grand attachement à leur Evêque. Les paroissiens de Ste Monique se sont distingués en fêtant l'arrivée de Mgr des Trois-Rivières par des feux de joie et une illumination brillante.

STE. PERPETUE.

A Sa Grandeur

Mgr. L. F. Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières

Monseigneur,

Les paroissiens de Ste Perpétue, heureux de posséder en ce moment Votre Grandeur au milieu d'eux, s'empressent de venir déposer à ses pieds l'hommage de leur vénération la plus profonde et de leur filial attachement.

C'est toujours, Monseigneur, une grande consolation pour une paroisse de recevoir son premier pasteur, de recueillir les bénédictions abondantes qu'il répand sur son passage, et d'entendre ses sages conseils, les saintes instructions que son cœur paternel sait toujours lui inspirer dans l'intérêt de ses enfants et pour le plus grand bien de leurs âmes. Mais quand cet Evêque bien-aimé se présente le front ceint de la double auréole de la science et de la vertu, quand il porte un nom que les annales de la patrie et celles de l'Eglise ont déjà placé parmi les plus illustres et les plus méritants ; quand d'un autre côté, la paroisse honorée de cette visite distinguée est comme la nôtre l'une des plus jeunes et des plus attachées la joie s'augmente encore et le bonheur est plus grand.

Votre passage au milieu de nous, Monseigneur, ne contribuera pas peu à raviver notre courage, et à nous soutenir dans les pénibles labeurs que nous imposent l'œuvre d'une colonisation encore nouvelle et remplie de difficultés. De plus, il nous apporte une vive consolation en nous fournissant l'occasion de vous exprimer de nouveau l'affection sincère et la piété vraiment filiale qui nous unissent à Votre Grandeur, et en même temps de vous témoigner la profonde gratitude dont nos âmes sont remplies, à la vue des éminents services que vous venez de rendre encore à votre diocèse et à la cause du bien dans notre pays. Nous comprenons, Monseigneur, qu'en empêchant comme vous l'avez fait, par un zèle si éclairé et si généreux et par des sacrifices de tout genre, la division projetée de votre diocèse, vous avez soutenu nos vrais intérêts et ceux de la religion, vous avez sauvé ce diocèse de grandes difficultés et de dangers sérieux, sinon d'une ruine prochaine.

Comment donc a-t-on pu représenter au St-Siège que le diocèse des Trois-Rivières n'était pas uni, qu'il manquait peut-être d'attachement à son Evêque, que ce pouvait être son intérêt et celui de la religion qu'il fut divisé ? Monseigneur, nous protestons de toutes nos forces contre des démarches aussi étranges, contre des avances aussi calomnieuses, et nous bénissons la Providence et Votre Grandeur de ce qu'en fin le St-Siège a pu être suffisamment éclairé sur cette question, et de ce qu'il a éloigné le malheur qui nous menaçait.

Merci, Monseigneur, de cet inaltérable dévouement que vous avez toujours montré pour les véritables intérêts de vos ouailles chéries, pour l'honneur du St-Siège, et pour la défense des saines doctrines dans le pays entier. Fasse le ciel que de longues années viennent encore s'ajouter à celles que vous avez déjà si bien remplies, et que tous vos diocésains, ceux de Ste Perpétue en particulier, soient longtemps favorisés de votre sage administration et de votre direction à la fois paternelle, prudente et éclairée.

Au nom des paroissiens de Ste-Perpétue.

STE. BRIGITTE DES SAULTS.

A Sa Grandeur,

Mgr L. F. Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

La paroisse de Ste Brigitte des Saults dont je suis l'interprète aujourd'hui dépose à vos pieds l'hommage de la plus cordiale bienvenue dans cette localité. En vous, nous saluons l'Evêque et l'envoyé du père commun des fidèles. Ah mille fois béni celui qui, à l'exemple des apôtres, ne regarde ni fatigue, ni trouble pour venir visiter le berceau confié à ses soins et ramener au bercail la brebis qui aurait pu s'en éloigner.

Nous prions Dieu qu'il dirige vos pas, qu'il vous inspire et vous aide dans cette mission dont on ne saurait exagérer l'importance. Dans cette partie retirée du grand centre de votre Diocèse, nous désirons exprimer la joie indicible et la consolation que nous éprouvons, d'avoir au milieu de nous celui qui fait l'objet de nos pressés desirs depuis si longtemps.

Nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous exprimer la joie que nous avons eue, en apprenant que votre Diocèse ne serait pas divisé, et que vos travaux ont été couronnés d'un plein succès.

Pour conclure nous prions avec ferveur le Dieu tout puissant de donner à votre Grandeur la santé, et l'abondance de ses lumières dans l'accomplissement de votre mission et demandons que cette mission produise des fruits de sainteté parmi les enfants à jamais fidèles et dévoués à Votre Grandeur.

Le signe Mystérieux de M Langelier

On lit dans le Journal de Québec de mardi :

L'Electeur garde un silence prudent sur le signe mystérieux porté par le portrait du nouveau député de Mégantic.

C'est donc un signe inavouable, ou injustifiable, devant une population catholique, si l'on doit prendre ce silence comme un aveu d'impuissance de se défendre.

ACTUALITES.

L'élection de Laval vient de se terminer par le succès de M. Leblanc, l'adversaire du Dr Gaboury. La majorité est de 106 voix.

Le major général F. Middleton, le nouveau commandant de la milice canadienne, est arrivé par le steamer *Polynesian*. Une salve de 13 coups de canon a été tirée de la citadelle en l'honneur de son arrivée.

Une dépêche, transmise par le câble transatlantique, a été reçue à Montréal, annonçant que le conseil Privé a rejeté l'appel du gouvernement fédéral dans la cause de la Reine vs Droule. Le jugement de la cour d'Echiquier condamne le gouvernement à payer à M. Droule \$8,000 avec l'intérêt depuis août 1879, et les frais.

Voici l'état officiel des majorités obtenues par chaque candidat comté de Mégantic.

	Langelier	Turgeon
Somerset	102	
Inverness	139	
Leeds	106	
Sainte-Sophie	8	
Sainte-Julie	27	
Nelson	37	
Saint-Adrien	42	
Notre Dame de Lourdes	15	
Saint-Ferdinand	100	
Thetford	59	
Irlande	35	
	350	315

Majorité pour Langelier 35

Comme on le voit, M. Langelier a eu le vote protestant et orangiste en masse, tant est grande la puissance du signe mystérieux qu'il a exhibé à temps sur son portrait dans l'Electeur.

Les décès causés par le choléra à Marseille s'élevaient d'après les dernières dépêches à près de 80 par jour. L'épidémie s'étend en France et a fait son apparition en Russie.

Le 14 Juillet des alsaciens venus à Paris pour fêter l'anniversaire de la prise de la bastille, ont abattu et déchiré plusieurs drapeaux allemands qui flottaient sur les hôtels.

On s'attend que le gouvernement prussien va demander réparation de l'injure.

Nous accusons réception d'un exemplaire du "Manuel du Pèlerin à la Bonne Ste Anne de Beaupré" dont M. J. A. Langlais est l'éditeur. Cet excellent manuel qui ne coûte que 20 cts, en est déjà à la 6e édition.

NOUVELLES LOCALES

Mgr des Trois-Rivières a terminé lundi sa visite pastorale et est revenu en cette ville dans l'après midi. Grand nombre de MM du clergé et de citoyens ont accompagné Sa Grandeur à la cathédrale où ont eu lieu les prières ordinaires pour la clôture de la visite.

Depuis une dizaine de jours nous avons constamment eu de la pluie et du temps couvert. Le temps est très favorable pour les produits agricoles.

Le *Messenger de Nicolet* a cessé de paraître.

La cathédrale est maintenant pourvue de splendides fournaises à eau chaude qui seront prêtes à fonctionner à l'automne. Les travaux viennent d'être terminés. C'est une amélioration qui donnera un grand confort aux fidèles pendant la saison rigoureuse.

Pour son pouvoir curatif hautement concentré, la Salsepareille d'Ayer est le remède pour le sang, le meilleur et le plus économique.

Une partie de cricket aura lieu samedi, sur le terrain des Pins, entre les clubs "Trifluvien" et "Stonewall" de cette ville.

La partie commencera à 1 1/2 hr. P. M.

Le magnifique Yatch à vapeur *Windermere*, appartenant à messieurs Dawes de Lachine était dans notre port hier. C'est

un beau petit vaisseau, qui file ses quatorze milles à l'heure aisément. Plusieurs personnes l'ont visité hier, elles furent reçues avec la plus grande courtoisie, par Mr Dawes ; qui fait les honneurs de son vaisseau, d'une manière vraiment princière.

L'Ague-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

Un organe de la Revolution

(Suite et fin)

Quant au rapprochement sacrilège et blasphématoire qu'il ose faire entre N. S. J. C. et la république satanique établie en France, il y a à remarquer des différences infinies.

J. C. est venu sur la terre accroître la liberté du bien et restreindre la liberté du mal ; à cet effet, en France comme dans le reste de l'Europe chrétienne aux siècles passés, la monarchie mit assez ordinairement le pouvoir temporel, surtout le pouvoir pacifique et législatif, au service de la puissance spirituelle de l'Eglise de Dieu.

Dans cette même chronique, "Cyprien" proteste, s'insurge, raille et outrage cet ordre de choses parce que c'est l'ordre éternel, et c'est pour cela que "Cyprien" déteste si cordialement la monarchie française et que, dans ces chroniques il en a souillé les annales à un point tel qu'un démon déchaîné est seul capable d'en faire autant.

La monarchie a eu malheureusement ses scandales ; de tout temps aussi il y a eu des scandales même dans l'Eglise de Dieu : il y en a eu au concile, au Jourdieu et chez le Grand prêtre, toute la Bible en signale beaucoup.

La Patrie sait cela, et quand il s'agit des siens les scandales les plus épouvantables ne l'épouvantent point, ne la font ni frémir ni reculer, ni dévier d'un seul pouce. Pour s'en convaincre on n'a qu'à se rappeler ce qu'elle dit de Gambetta et à voir la manière dont elle loue et exalte dans toutes ses colonnes les annales de la révolution et les traditions libérales ; rien ne l'effraie, pas même les fureurs sanginaires de l'ignoble Marat, le grand héros de la marseillaise.

La famille des Rois-Francis a régné plus de onze siècles avec quelque gloire ; toujours elle a conservé la foi, souvent elle a combattu le bon combat, enfin elle a terminé sa course, pas complètement. La famille d'Orléans existe : elle est instruite, elle est nombreuse, elle est riche, elle est florissante, elle conserve des restes considérables de l'antique foi de ses ancêtres, et son grand malheur c'est d'avoir laissé sa foi s'amoindrir par son contact trop grand et trop profond avec le monde moderne et d'avoir quelquefois prêté à la Révolution, l'appui tant convoité de sa haute influence et du grand nom qu'elle avait.

Toutes les choses ont leur temps ici-bas, dit l'Oracle de la divine sagesse ; et si la branche aînée a terminé sa course, montrant soit sur l'échafaud, soit au fond de l'exil, deux rejets dignes de son plus beau passé, qu'elle est la famille qui pendant tant de siècles n'a pas vu dans son sein les plus affreux scandales autant que celle de nos rois francs.

Car dans chaque famille, comme dans l'univers, vivent à côté l'un de l'autre le juste et l'injuste, l'impudique et le chaste comme il en fut pour la famille de Louis XVI dans la cour de son aïeul, la plus corruptrice de toutes, grâce aux francs-maçons.

Et quelle famille a fourni à la terre et au ciel des illustrations chrétiennes plus nombreuses et plus grandes que la famille dont nous parlons.

La République "tolère comme le Christ" les opinions et comme Lui brise toutes les chaînes et les entraves.

Ainsi parle la Patrie.

L'histoire nous tient un autre langage, aussi bien que la religion, et toutes ses annales constatent le contraire : Depuis la conversion de Constantin jusqu'à la révolution de 1789, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il y a eu dans le monde un bon nombre de royaumes ayant une législation chrétienne, satan a été comme enchaîné et ses suppôts ont eu bien des entraves ; surtout la chose qu'on empêchait avec plus de soin et plus de rigueur était la diffusion des mauvaises publications, des mauvais livres, des doctrines scandaleuses, erronées, dangereuses, subversives.

En faisant cela les deux pouvoirs établis de Dieu pour le bien des hommes accomplissaient conjointement leur devoir ; ils agissaient l'un et l'autre conformément à l'ordre de l'Eglise, son autorité ; alors on avait une raison de plus pour voir cette devise incomparable :

Christus vivit, Christus regnat, Christus imperat.

La conspiration maçonnique du 18e siècle servie par la révolution religieuse scientifique, sociale et pratique mise en plein exercice des 1789, a amené l'apostasie générale des pouvoirs temporels prédite en plusieurs endroits du nouveau testament. L'Eglise, seule inébranlable en vertu de la promesse divine, demeure seule fidèle à reprouver le mal sous toutes ses formes.

L'esprit d'apostasie qui aujourd'hui travaille tant les nations, caresse manifestement et préfère de beaucoup les formes républicaines, surtout celles qui sont à

l'instar de la république française. Cet esprit est l'esprit propre et le mauvais génie du journal la Patrie.

Cet esprit pousse ce journal à dire habituellement beaucoup de choses qui blessent et outragent les actes de tout un peuple chrétien, comme sont, par exemple, les quelques extraits que nous avons donnés dans ce court travail, et entre tous les autres, celui-ci par lequel nous voulons finir : la république "tolère comme le Christ toutes les opinions."

Il y a là sacrilège, blasphème et mensonge plein d'impunité et d'hypocrisie.

La vérité est que N. S. J. C. ne tolère pas que satan, ses maçons et ses journalistes répandent à leur gré leurs opinions dans tout l'univers.

Pour citer des exemples particuliers, la preuve en est que cette année à Montréal la grande démonstration de la St Jean Baptiste n'a pas été toute organisée selon les opinions du journal la Patrie et malgré les protestations et réclamations persistantes et réitérées du journal philosophique, la St Jean Baptiste demeure encore une association catholique avant tout. La Patrie a beau vouloir autrement ; pour en faire partie il faut être catholique, et au congrès on a même proposé et adopté qu'à l'avenir il faudrait n'appartenir à aucune société maçonnique. La Patrie ne peut souffrir dans les constitutions de la St J Bte le mot catholique, exprimant une condition nécessaire pour y être admis : Qu'est-ce que cela signifie ? puisque même vers la fin de notre grand siècle de lumières, le Pape nous enseigne que les gens de toute doctrine sont dupes et suppôts de l'enfer, aujourd'hui comme quand N. S. était visiblement sur la terre.

J. C. ne tolère pas toutes les opinions ; les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre son Eglise, colonne et appui de toute vérité.

Il est certain que l'opinion de Lucifer et de ses agents, c'est par dessus tout de bouleverser l'Eglise de fond en comble, de nous faire oublier tout dogme révélé et de nous faire transgresser toutes les lois que le ciel nous a faites ; cette opinion pratique principale de nous aveugler, de nous pervertir et de nous damner tous n'est point tolérée par J. C. Malgré les puissants efforts de Béal, malgré nos indolités, nos duretés, nos lâchetés et nos connivences trop fréquentes avec ce dernier.

Le nombre des élus sera très-grand en lui-même : parmi les anges, il forme la majorité ; ce sera une minorité parmi les hommes par la faute, l'aveuglement, l'obstination, l'orgueil de la plupart d'entre eux.

Et N. S. qui tolère en ce monde beaucoup d'opinions erronées et opiniâtres, les a pourtant toutes condamnées par les arrêts du St-Evangile, et il punira éternellement dans les feux de l'enfer tous ceux qui n'auront pas cru à toutes les vérités qu'il nous enseigne à tous par l'intermédiaire de son Eglise.

Telle est en fait d'opinion la tolérance de N.-S. J.-C.

La tolérance de la république française est toute différente ; car elle approuve tout ce que J. C. condamne et châtie ; tandis que ce que N.-S. approuve et couronne, elle le combat de toute l'étendue de ses forces et par tous moyens à sa disposition.

La perspicacité de Cyprien et de la Patrie ne saisissent là nulle différence.

C'est un irrémédiable malheur, et absolument, nous ne voulons le partager en aucune sorte ; s'ils progressent et se hâtent au profit de l'erreur, nous les combattrons toujours, jamais nous ne les suivrons.

UN FRANÇAIS DE FRANCE.

GUERISON MIRACULEUSE A LA BONNE STE-ANNE.

On écrit de St-Alban, comté de port-neuf au *Courrier du Canada* ;

Delle Elise Perron, âgée de dix-huit ans et demi, fille de M. Joseph Perron, menuisier, de cette paroisse est allée aux Etats-Unis l'année dernière avec ses parents.

A son arrivée à Lowell, elle est tombée bien malade ; les médecins l'ont soignée pendant un an, sans lui faire aucun bien, la science a été impuissante à rendre à la jeune fille, l'usage de sa jambe gâchée dans laquelle était resté un dépôt de fievre. Elle ne pouvait se porter sur cette jambe, ne pouvait marcher, qu'à l'aide d'une béquille. Elle est allée à St-Alban, informe depuis un mois environ, au tour de Lowell qui lui a été si funeste.

Elle s'est confessée à St-Alban le 2 juillet au matin, avant le départ pour le pèlerinage général des paroisses de St-Alban et Deschambault, et elle a entendu la grande messe ce jour-là et y a communie.

Elle a aussi communie au sanctuaire de St-Alban le 2 juillet au matin. Elle a eu la messe que chantait M. Levesque, de Deschambault. Pas de recommandation l'état de la jeune fille après la communion. Elle ne devait éprouver de bonheur qu'après la vénération des Sts Reliques de la B. Ste-Anne. Alors elle a éprouvé comme qu'on se croise d'étrange qui se passait dans son être, elle s'est sentie guérie, et avec cette assurance elle s'est levée toute rayonnante de joie, sans le secours de sa béquille qu'elle a laissée aux pieds de la balustrade. La joie de Delle Elise Perron est immense et sa reconnaissance à la B. Ste-Anne l'est bien davantage.

Votre tout dévoué,

F. E.

LA DIPHTHERIE

Les progrès incessants de cette maladie inquiètent le public et occupent l'attention des hommes de la science. Ce fléau n'est pas aussi désastreux que la petite vérole ou le choléra asiatique, mais il fait de même un grand nombre de victimes.

De savants médecins d'Europe ont fait des études sérieuses au sujet du traitement de la diphtérie. On a émis diverses opinions, fait plusieurs expériences, mais toujours avec peu de succès.

Cela nous faisait dire dernièrement que le spécifique infaillible était jusqu'à ce jour resté introuvable.

Il paraît que nous nous sommes trompés. A la bonne heure. Lorsqu'on s'aperçoit d'une erreur, on doit se hâter de la réparer. C'est ce que nous allons essayer de faire. Au reste, les communications que nous avons reçues, nous rendent la tâche facile.

Il s'agit d'une question qui intéresse l'humanité entière. On vient de trouver le moyen de se protéger contre un fléau qui promène ses ravages dans tous les rangs de la société, il importe donc de le faire connaître aux populations, et c'est à la presse que ce devoir incombe.

C'est aux médecins d'Europe que nous devons les meilleurs remèdes contre le choléra, mais c'est à un Canadien français que revient l'honneur d'avoir découvert le remède pour combattre la diphtérie.

La *Diphthérine* ou *anti-diphthérique* du docteur Lacerte est un remède qui offre toutes chances de guérison. Les personnes de Léviss et d'ailleurs qui en ont fait usage ont été sauvées. Quelques-unes ont succombé à la maladie, parce qu'elles avaient attendu à la dernière heure avant d'avoir recours à la *Diphthérine*. Ce spécifique est puissant, mais il ne peut pas ressusciter les morts.

L'efficacité vraiment étonnante de ce remède a mérité à notre concitoyen de nombreuses lettres de félicitations et des certificats de personnes notables et dignes de foi.

En le recommandant à nos lecteurs, nous croyons leur rendre un service important.

Quotidien.

Les médecins de Montréal constatent plusieurs cas fatals de diphtérie. Le traitement d'un savant docteur de Paris que toute la presse a signalé, n'a rien révolutionné. Pourquoi n'essayerait-on pas maintenant le spécifique du docteur Lacerte. Ce remède a opéré maintes guérisons. Mais, en effet, nous oublions que "personne n'est prophète dans son pays."

NOUVELLES DU PORT

ARRIVAGES

Juillet 14 Goëlette *Emilia* 47 Capt. Omer Martel de Montréal sous lest Ross Ritchie & Cie. Barge D. W. Clarke 81 Capt. J. Mylott de Whitehall N. Y. Geo. Baptist fils & Cie. Barge Senator Smith 112 Capt. McNeil de Whitehall N. Y. Geo. Baptist fils & Cie.

15 Barge Salaberry 78 Capt. Salvoil de Montréal sous lest.

DÉPARTS

Juillet 14 Goëlette *Emilia* 47 capt Omer Martel pour Québec madriers Ross Ritchie & Cie.

Barge Three-Rivers 74 capt Girard pour la Rivière-du-Loup sous lest Goëlette C. Bernier 112 capt Belanger pour Montréal sous lest Barge Persévérance 21 capt Elzéar Weener port St Alexis Rivière Saguenay sous lest.

Juillet 15 Barge Sénator Smith 112 Capt McNeal pour New-York bois de sciage Geo Baptist fils & Cie. Barge D. W. Clarke 81 pour New-York bois de sciage Geo Baptist fils & Cie.

EMPRUNT.

Une Fabrique a besoin d'un emprunt de \$8,000 à six pour cent. S'adresser à ce bureau pour les détails

AVIS.

Le soussigné donne avis que la société qui a existé sous les noms et raisons de Joseph Bussière & Luc Bussière a été dissoute le 7 Juin courant de consentement mutuel.

Toute affaire se rapportant à la dite société sera traitée par le soussigné

JOSEPH BUSSIÈRE, St Grégoire.

SITUATION DEMANDEE.

Une personne, ayant plusieurs années d'expérience dans les affaires et connaissant les langues française et anglaise, ainsi que la tenue des livres, désire occuper une situation, soit dans un bureau, ou dans une maison de commerce.

S'adresser à boîte 21, bureau de poste. Trois-Rivières, 15 Mai 1884.

A VENDRE.

DROIT RIVERAIN.

Une belle propriété riveraine sur le fleuve en cette ville ayant 150 pieds de front depuis le quai de MM. Ross & Ritchie en montant et s'étendant en profondeur jusqu'au sommet de la côte jusqu'à l'eau profonde. Cette propriété touche au *Loop line* qui la traverse et est très avantageuse pour construire des quais.

S'adresser à F. LOTTINVILLE N. P.



La Corporation

DE LA

Cité des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1884 est maintenant achevé et déposé au bureau du soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au soussigné, par écrit, le ou avant le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain.

J. G. A. FRIGON,

Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE,

Trois-Rivières, 19 Juin 1884.

Statuette de Sir George Et. Cartier

Cette statuette, premier prix d'un CONCOURS UNIVERSSEL, est l'œuvre de L. P. Hébert, notre artiste canadien. Étant de ressemblance parfaite de détails, d'un fini et d'un travail exquis, elle fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Elle a été honorée de l'approbation de connaisseurs tels que S. A. R. la princesse Louise, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, notre Gouverneur-Général actuel, et autres personnes autorisées. Avis donc aux amateurs de l'art et du talent canadien. Avis aussi aux amis et admirateurs de notre regretté et éminent homme d'Etat, Sir Geo. E. Cartier. La statuette est un modèle parfait de la STATUE EN BRONZE, commandée à M. Hébert par le gouvernement du Canada et qui sera inaugurée à Ottawa le premier juillet prochain. C'est un véritable objet d'art. La statuette ne se vend que par souscription, et le tirage en est strictement limité au seul nombre des souscripteurs.

Grandeur de la statuette : 2 pieds et 3 pouces. Prix : pointe ou bronze, \$10.

Emballée avec soin et expédiée sur réception du prix.

Adresser toutes commandes ou autres communications à

A. M. CAARBONNEAU,

301 rue Saint-Laurent, Montréal,

Seul agent autorisé pour la vente de la statuette Cartier.

Moulins à farine, à scies, et à bardeaux, A VENDRE

A vendre le bel établissement ci-dessus, situé au troisième rang de Gentilly, dans le comté de Nicolet. Le bâtiment a deux étages, contient un beau moulin à farine avec deux moutures neuves pour blé et gaufrier, un *smut* (bluteau) amélioré; le moulin à scies et le moulin à bardeaux sont munis de scies rondes. Le tout est mu par eau et par vapeur, avec un engin neuf de 32 forces, le tout construit sur un vaste terrain avec bons chemins de communication, dans un bon centre pour le grain et le bois de toute sorte. Une personne qui pourrait elle-même conduire ce bel établissement pourrait en retirer un fort revenu. Termes faciles.

S'adresser à ULDORIC MARTEL Sr

No. 15 rue Hart, Trois-Rivières, P. Q.

PUBLIC NOTICE.



CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS.

WATER-WORKS DEPARTMENT.

The Water Rates shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of July 1884.

Any person shall have the privilege to pay either for three months or for six months.

A discount of 50/0 on the amount to be paid will be allowed only to persons who shall, during the first fifteen days of July 1884, pay for six months.

In all case of non-payment of the rates before the first of August 1884 the water supply will be turned off.

L. T. DESAULNIERS, Accountant T. R. W. W.

CITY-HALL, Tree-Rivers, 30 "June 1884."

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT.

District de Trois-Rivières.

Le vingt-sixième jour d'Avril Mil huit cent quatre-vingt quatre.

No 361.

JOSEPH ALPHÉ FRIGON, marchand, de la paroisse St. Prosper,

Demandeur.

VS.

TÉLESPHORE CROTEAU, journalier ci-devant de la dite paroisse St. Prosper, et actuellement résidant aux États-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Sur Motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Macaire Dénéchaud un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la Sommation en cette Cause, et par l'adjudicataire produit, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, qu'il a quitté le domicile qu'il avait autrefois dans la Province de Québec et qu'il réside actuellement aux États-Unis d'Amérique. La Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles *Le Journal des Trois-Rivières* et deux fois en langue anglaise dans le papier *Nouvelles The Lumberman* tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié,

F. X. GUILLET,

Dép. G.C.C.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Sommation pour charbon, édifices publics" seront reçues jusqu'à Lundi, le 21 Juillet prochain, pour

FOURNIR DU CHARBON

à tous les édifices publics fédéraux, ou à l'un quelconque de ces édifices.

On pourra obtenir des devis, formules de soumission et tous autres renseignements nécessaires, en s'adressant à ce département dès et le après 24 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portent leur véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des travaux publics,

Ottawa, 21 Juin, 1884.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Érythèmes, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récemment d'Ulcers Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

MRS. ANN O'BRIAN,

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, M. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit au date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$4.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce bureau jusqu'à Lundi le 7 Juillet prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Sommation pour bois de chauffage," pour la fourniture de

90 cordes (de 128 pieds par corde) de bois de chauffage, composées d'ébène et de bouleau noir (merisier) et 800 cordes d'épinette rouge,

pour l'usage du Pénitencier de St. Vincent de Paul, Qué., conformément au devis que l'on pourra voir en s'adressant à ce bureau ou bien à E. Dagnault, garde-magasin au Pénitencier, et à la formule de soumission que l'on pourra se procurer à partir de jeudi le 19 du mois courant.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite d'après la formule imprimée. Dans le cas de sociétés la soumission devra porter la signature individuelle de chacun des membres et indiquer le domicile et le genre d'occupation de chacun d'eux.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

Ottawa, le 16 juin 1884.

AMERS CANADIENS

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydroptiques et les Rhumatismes.

DIPHTHERINE

Anti - Diphthérétique

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur Pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

LA DIPHTHERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi, attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le

Dr N. LACERTE,

Lévis, P. Q.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Sommation pour charbon, édifices publics" seront reçues jusqu'à Lundi, le 21 Juillet prochain, pour

FOURNIR DU CHARBON

à tous les édifices publics fédéraux, ou à l'un quelconque de ces édifices.

On pourra obtenir des devis, formules de soumission et tous autres renseignements nécessaires, en s'adressant à ce département dès et le après 24 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portent leur véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des travaux publics,

Ottawa, 21 Juin, 1884.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont friches.

Emplâtres Fortifiants, Emplâtres Réchauffants, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules coubues etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix : 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc. — 25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes

Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentes et propriétaires.

Toutes commandes par la maille reçoivent une attention et diligence particulière

HERNER & WILLIAMS

CHIMISTES,

TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE

24 Janvier 1884.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

DOSES — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérissimes.

Chagrins, Ferte d'Appétit, Fatigue, Changé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Décolorés Biliures, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de décolorés digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres décolorés causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

grande importation du Printemps!

NOUVEAU STOCK.

Par suite d'un incendie subi par cette maison il y a quelques mois, on a dû faire de grandes améliorations, et par conséquent tout le stock est renouvelé et offre le plus beau choix en

Draps, Tweeds écossais et anglais,

Marchandises françaises,

Collets, cols cravates,

Chemises blanches, etc., etc.

Parapluies et Machinottes.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

DES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

CHALoupes A LOUER

TENUES PAR

TREFFLE DELAURIERS

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON
COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
Assure toutes espèces de propriétés à la ville et à la campagne aux taux les plus modérés
BUREAU OUVERT
De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M.
NO 41 RUE ROYALE
TROIS-RIVIERES,
L. T. DESAULNIERS,
Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO.....Capital : Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
ROYAL OF ENGLAND.....Capital : Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833).....Capital : Deux Millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—la.

FÊTES DE NOËL ET DU NOUVEAU AN!

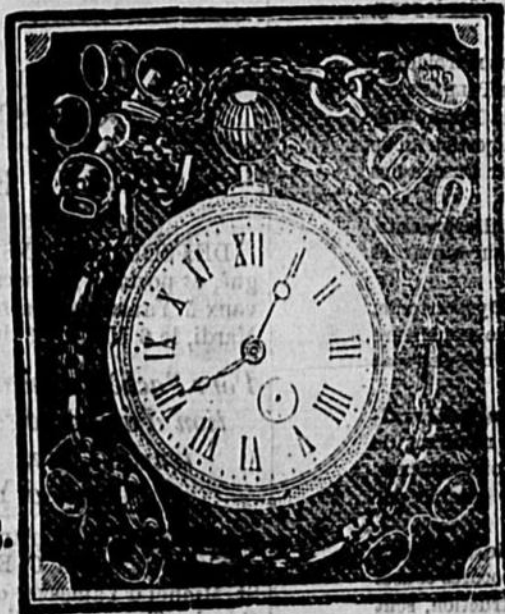
Présents pour le Million!

—AU—

No. 9

RUE

DU PLATON



No. 29

RUE

DU PLATON

Trois - Rivières.

Trois - Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES SUIVANTS :

Montres en Or et en Argent Chaines, en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeaux d'Or et d'Argent, Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT,

P. M. CONNER,

Importateur de Montres et Bijouteries.

29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.



ATE IER DE MARBRE
DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.
Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—la

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE
ET
VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organise des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des catalogues et recevra des commandes.
Le Capt. Orem veut de nouveaux agents. Il veut qu'on s'adresse à l'Hotel St James.

Lajoie & Frère.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.

BUREAU DE POSTE

DE
TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche.....		
Rivière-du-Loup.....		
Maskinongé, Berthier & Sorel..		
PAR GRAND-TRONC.		
Etats-Unis.....	9,00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire.....		
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est.....		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est		
Québec et Est.....	1,20	5,30 P. M.
Batiscan.....		
Champlain.....		
Ste-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Bécancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Beccquets.....		
St. Jean D. C. et la rive sud....		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Genesviève.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawenaga.....		
Valmont.....		
Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5,30 P. M. et 7,30 par steamboat		

Les lettres enregistrées doivent être malles 15 minutes avant le départ de chaque malle.
C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE

LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit :

STATIONS.	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Montréal pour Québec.....	3,00 P. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Québec.....	9,50 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Québec pour Montréal.....	9,15 A. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Montréal.....	4,05 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Montréal pour St-Félix de Valois.....	5,15 P. M.		
Arrivée à St-Félix de Valois.....	9,20 P. M.		
Départ de St-Félix de Valois pour Montréal.....	5,00 A. M.		
Arrivée à Montréal.....	8,50 A. M.		

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chais palais et ceux de la nuit de chais dorciors.
Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.
Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.
En connection avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.
BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.

BUREAUX DES BILLETS :

143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL

A L'HOTEL WINDSOR. }

VIS-À-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

A. DAVIS,

Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE

TOLE FERBLANTIERS, etc

POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE

COUVERTURE EN METAL.

—O—
GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de erblanteries, gazeliers, ventilateurs, obins, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.
Ordre exécuté avec célérité et promptitude.

N.B.—Nous paierons par argent comptant ou pout échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.
Les Trois-Rivières, 13 No^vembre 1878



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription " Soumission pour Charbon " pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pin de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX,

LATTES,

MOULURES,

CADRES

PLINTHES,

PORTES ET CHASSIS,

BOITES D'EMBALAGE,

Etc., Etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas.

Trois-Rivières, 6 Août 1872.

JAMES DEAN.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL.....\$2,500,000
SURPLUS.....350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis ; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON,

Gérant.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

G. I. BARTHE.

AVOCAT & C. R.

(CI-DEVANT M. P. POUR RICHELIEU)

BUREAU RUE DU FLEUVE No 44

Porte voisine de l'Hotel St JAMES.

M. Barthe ayant fixé sa résidence aux Trois-Rivières suivra régulièrement les termes de Cour de ce District et les Cours de Révision et d'Appel à Québec.

M. Barthe ayant fait des arrangements pour continuer son bureau à Sorel suivra régulièrement les termes du District de Richelieu. Les gens du District des Trois-Rivières qui auront des affaires à Richelieu pourront les lui confier.

M. Barthe sera à son bureau d 9 h. A. M. à Midi et de 2 h. P. M. à 4 P. M.

A part cela on pourra le rencontrer à l'Hotel St-James.

Trois-Rivières, 19 Novembre 1883.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

—ET—

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.

Bureau d'affaire à GENTILLY

Gentilly, Mars 1883.

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCS pour le Gouvernement Local.

BUREAU :

No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir.

M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1883.

A VENDRE

Les propriétés suivantes :

No. 1.—Le lot de terre No. 468, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds ; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 800 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 40 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de For à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulanger de première classe, avec un poutroy d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hâteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats, contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, serr vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,

JAS. B. LUCKERROFF,

No 22 rue des Forges,

Trois-Rivières

IM RIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

Têtes de comptes,

Memorandums,

Cartes d'affaires,

Et de visite,

Billets promissolres,

Enveloppes,

Catalogues,

Listes des prix,

Programmes,

Circulaires,

Affiches,

Placards,

Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billets,

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Subpoena,

Amidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production,

Saisies arrêts après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,

Oppositions,

Mémoires de frais, &c

—O—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transpôts,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage,

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & Frères, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre & Bonaventure, les Trois-Rivières.